Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_099_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-099

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

AFFAIRES GENERALES
GIP DU PENTHIEVRE – MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Le GIP (Groupement d'intérêt public) du Penthièvre a pour objet de gérer les éléments principaux de la fonction restauration de ses adhérents (de la production à la distribution des repas) ; il prend en charge les approvisionnements en matières premières en fonction des besoins et propose un service de portage de repas à domicile. Lamballe-Armor est adhérente au GIP du Penthièvre.

Par courrier en date du 11 décembre 2025, l'association Voir Ensemble a demandé à adhérer, à partir du 1er janvier 2026, au GIP du Penthièvre. Par délibération de son Conseil d'administration le 13 mars 2026, le GIP du Penthièvre a accepté cette adhésion.

Dès lors, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour modifier les articles suivants de la convention constitutive du GIP du Penthièvre :

- Article 1, qui fixe la constitution et la dénomination des membres du groupement,
- Article 8, qui fixe les objets et les moyens des membres,
- Article 12-1, qui fixe le nombre de représentants de chaque membre au Conseil Administration. En raison de l'adhésion de Voir Ensemble et en fonction des repas consommés, la répartition serait ainsi modifiée :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_099_DELIB-DE

	Répartition actuelle		Nouvelle répartition	
	%	*Sièges*	*%*	*Sièges*
Centre hospitalier du Penthièvre et du Poudouvre	50,02	5	50,11	4
Lamballe-Armor	15,59	2	15,04	2
CIAS Lamballe Terre & Mer	15,40	2	13,10	2
Andel	4,68	1	1,58	1
Lamballe Terre & Mer	2,39	1	2,26	1
CCAS Quintin	4,98	1	5,05	1
Erquy	4,83	1	4,50	1
Atheol	1,81	1	1,80	1
Centre de formation MFR	0,31	1	0,15	1
CSE du Penthièvre		1		1
Voir Ensemble			6,43	1

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de l'association Voir Ensemble au GIP du Penthièvre,
- APPROUVE la modification de la convention constitutive du GIP du Penthièvre, et la nouvelle répartition des sièges qui en découle telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor